



HERITAGE VILLAGE MASTER UNIT OWNERS' ASSOCIATION, INC.
Règlements de régime interne

April 6, 2023 – bilingual version

Version bilingue – 6 avril 2023

The English version is the official text of the Bylaws. Therefore, only the English version will be used for interpretation.

La version anglaise constitue le texte officiel des Statuts et Règlements. Donc, seule la version anglaise peut servir pour fins d'interprétation.

HERITAGE VILLAGE MASTER UNIT OWNERS' ASSOCIATION, INC.
Bylaws / Statuts et Règlements

EXHIBIT « C »	DOCUMENT « C »
RESTRICTIONS, RULES AND REGULATIONS	RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE
<p>Covenants, Restrictions, Rules and Regulations are necessary in order to have an attractive Subdivision of which all members can be proud. Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc., ("Association") has therefore established and will enforce these Amended and Restated Declaration Covenants, Restrictions, Rules and Regulations, which fully amend the original Declaration of Restrictions, Rules and Regulations that were recorded November 13, 1991, in Okeechobee County Book 328, Page, 286, and which were amended from time to time, including the amendment recorded in Okeechobee County on April 8, 2021, Instrument #2021004351, which preserved the original Declaration.</p>	<p>Il est convenu que des restrictions, des règles et des règlements sont nécessaires afin d'avoir une subdivision attrayante dont tous les membres peuvent être fiers. Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc., (« Association ») a donc établi et appliquera ces restrictions, règles et règlements de déclaration modifiés et mis à jour, qui modifient entièrement la déclaration originale de restrictions, règles et règlements qui ont été enregistrés 13 novembre 1991, dans le livre 328 du comté d'Okeechobee, page 286, et qui ont été modifiés de temps à autre, y compris l'amendement enregistré dans le comté d'Okeechobee le 8 avril 2021, instrument n° 2021004351, qui a conservé la déclaration originale.</p>
Definitions	Définitions
<p>A. Association – The Association is Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc. ("Association" or "Subdivision") is a group of all its members and represented by the Board of Directors.</p>	<p>A. Association – L'Association est Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc. (Association ou Subdivision) est un regroupement de ses membres et représenté par le Conseil d'administration.</p>
<p>B. Board of directors – The Association board of directors is the group of people elected by its members to manage the Association.</p>	<p>B. Conseil d'administration – Le conseil d'administration de l'Association est le groupe de personnes élues par ses membres pour gérer l'Association.</p>
<p>C. Member – Any person, corporation or other legal entity owning a mobile home unit or owning a unit in the Association, which includes the previous condominium phase of Heritage Village Subdivision, being the same units of the now dissolved Heritage Village, an RV Condominium, as recorded in Condominium Book 1, Page 52, public records of Okeechobee County, Florida.</p>	<p>C. Membre – Toute personne, société ou autre entité juridique possédant une unité de maison mobile ou possédant une unité dans l'Association, qui comprend la phase précédente de Condominium de Heritage Village Subdivision, étant les mêmes unités maintenant dissous de Heritage Village et de RV Condominium, tel qu'enregistré dans le Condominium Book 1, page 52, des archives publiques du comté d'Okeechobee, en Floride.</p>
1. ZONING	1. ZONAGE
<p>A. Heritage Village is zoned Residential Mobile Home Park (RMH) single family dwelling subdivision by Okeechobee County. Therefore, no self-contained apartment can be added</p>	<p>A. Le zonage du Parc Heritage Village est résidentiel et constitue une subdivision de propriétés unifamiliales, tel que défini par le comté d'Okeechobee. Ainsi, aucun autre</p>

to an existing dwelling and double occupancy is prohibited in the Park.	logement autonome ne peut être ajouté à la propriété et l'occupation double des terrains est prohibée dans le Parc.
B. In the RV subdivision no recreational vehicle, regardless of size, shall be used as a permanent residence. This restriction does not apply to a park models.	B. Dans la section des véhicules récréatifs, aucun de ceux-ci, indépendamment de sa taille, ne pourra être utilisé en tant que résidence permanente. Ceci ne s'applique pas aux maisons de parc.
C. Only a manufactured park model can have a kitchen and cooking facilities.	C. Seule une maison de parc fabriquée en usine peut être équipé d'une cuisine et d'appareils pour la cuisson.
D. In the RV subdivision, no one can live without having an RV and / or a manufactured park model on the unit. An entertainment room cannot have a kitchen and cooking facilities and therefore cannot be used in lieu of a park model.	D. Dans la section des véhicules récréatifs, personne ne peut demeurer sur un lot, sans qu'il y ait un véhicule récréatif ou une maison de parc fabriquée en usine. Une salle de séjour attenante ne peut pas être équipée d'une cuisine et d'équipements pour la cuisson et par conséquent, ne peut pas tenir lieu d'une maison de parc.
E. All properties forming part of Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc., individually constitute a whole. Therefore, when an member wants to sell his property, he is not allowed to sell the land without the structures erected on it and vice versa, unless the goal is to remove the mobile home, park model or VR from the lot. In this case, the withdrawal must be made before the sale of the land. However, there are two exceptions, namely lots 54 and 88 which acquired rights are recognized since they do not constitute a whole. These acquired rights will end when the land's member or structure acquires the other entity, whichever the case, or when a new member acquires both the structure and the land.	E. Toutes les propriétés faisant partie de Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc. constituent individuellement un tout. Par conséquent, lorsqu'un membre veut vendre sa propriété, il n'est pas autorisé à vendre le terrain sans les structures érigées dessus et vice versa à moins que l'objectif ne soit de retirer la maison mobile, la maison de parc ou VR du terrain. Dans ce cas, le retrait doit se faire avant la vente du terrain. Cependant, il existe deux exceptions, soit les lots 54 et 88 pour lesquels les droits acquis sont reconnus puisqu'ils ne forment pas un tout. Ces droits acquis prendront fin lorsque le terrain du membre ou la structure/maison acquiert l'autre entité, selon le cas, ou lorsqu'un nouveau membre acquiert à la fois la structure/maison et le terrain
2. EXTERIOR ATTACHEMENTS	2. ÉQUIPMENTS EXTÉRIEURS
A. Propane tanks in excess of 30 pounds are not permitted.	A. Les réservoirs de propane excédant 30 livres sont prohibés.
B. Towers for TV antennas and TV antennas are not permitted except for the KU Band satellite dish (small dish) and wifi-antenna posts, unless the installation of the antenna is required to receive direct broadcast television signal or satellite, including direct to home satellite service, or to receive or transmit fixed wireless signals via satellite, subject to other safety and aesthetics restrictions and standards.	B. Les tours pour les antennes de télévision ou les antennes de télévision ne sont pas autorisées, à l'exception de l'antenne parabolique de la bande KU (petite antenne parabolique) et des poteaux d'antenne Wi-Fi, à moins que l'installation d'une antenne ne soit nécessaire pour recevoir un signal de télévision diffusé directement par les aires ou par satellite.

<p>C. Outdoor laundry drying is permitted only with umbrella type clotheslines located at the rear of the unit.</p>	<p>C. Le séchage du linge à l'extérieur est seulement permis avec un séchoir de style parapluie, et ce à l'arrière de l'unité.</p>
<p>D. All signs advertising properties for sale are not permitted within the Park except for those approved by the Association.</p>	<p>D. Tout affichage annonçant des propriétés à vendre n'est pas permis dans le Parc, sauf ceux approuvée par l'Association.</p>
<p>3. CONSTRUCTION RESTRICTIONS, RULES AND STANDARDS</p>	<p>3. RESTRICTIONS, RÈGLEMENTS ET NORMES DE CONSTRUCTION</p>
<p>Any building and improvements done on a unit prior to the implementation of the following Construction Restrictions, Rules and Standards will not be subject to these more restrictive rules as long as all zoning ordinances and regulations by Okeechobee County have been observed. Furthermore, Florida and Okeechobee County laws prescribe the obligation of obtaining a permit before proceeding with any construction or renovation. The permit shall be visibly posted at the property prior to the work beginning.</p>	<p>Toute construction et amélioration effectuée sur une unité avant la mise en œuvre des restrictions, règles et normes de construction suivantes, ne fera pas l'objet à des règles plus restrictives, tant que toutes les ordonnances et réglementations de zonage du Comté d'Okeechobee ont été respectées. Par ailleurs, les lois de la Floride et du Comté d'Okeechobee prescrivent l'obligation d'obtenir un permis, avant de procéder à toute construction ou rénovation. Le permis doit être affiché visiblement au moment d'entreprendre les travaux.</p>
<p>Allowable Structures</p>	<p>Structures permises</p>
<p>A. Each unit in the Mobile Home Subdivision shall be occupied by not more than one mobile home which must be a factory constructed conventional single maximum 16 feet wide or double maximum 32 feet wide, or a single-story hurricane proof house of concrete blocks of no less than 1000 square feet and compatible with a mobile home environment. Triple wide factory-constructed mobile homes are not permitted.</p>	<p>A. Chaque lot de la subdivision des maisons mobiles ne recevra qu'une seule maison mobile provenant d'une construction conventionnelle fait en usine, la maison mobile simple mesurera une largeur maximale de 16 pieds de largeur tandis que la double pourra atteindre 32 pieds de largeur. Aussi, une maison en bloc de béton, d'un seul étage, à l'épreuve des ouragans, mesurant au moins 1000 pieds carrés et compatible avec un environnement de maisons mobiles, pourra être érigée. Les maisons mobiles, triple largeur, ne sont pas permises.</p>
<p>B. Each site in the RV section Subdivision shall be occupied by not more than one RV or park model which must be connected to the sanitary facilities and electrical hook-up. Park models must not be more than 500 square feet, must be factory-constructed, a maximum 14 feet wide and single story.</p>	<p>B. Chaque lot de la section des véhicules récréatifs ne peut recevoir qu'un seul véhicule récréatif ou maison de parc, lequel devra être branché aux installations sanitaires et électriques. De plus, la maison de parc d'un seul étage devra être construite en usine, elle mesurera une largeur maximale de 14 pieds et n'excèdera pas 500 pieds carrés de superficie.</p>
<p>C. An RV stored or remaining on a unit for longer than 6 months shall be tied down utilizing County-approved materials and anchors and must be skirted.</p>	<p>C. Les véhicules récréatifs entreposés ou qui demeurent sur un terrain plus de 6 mois doivent être attachés au sol avec des matériaux et ancrage approuvés par le Comté et ils doivent être munis d'une jupe.</p>

D. Mobile Home or Park Model towing tongues and wheels must be removed.	D. Les attaches de maisons mobiles ou de maisons de parc ainsi que les roues doivent être retirées.
E. No building on a unit can be more than a single story with a total height no greater than 20 feet from the ground.	E. Aucun bâtiment sur un lot, ne pourra avoir plus d'un étage ni mesurer plus de vingt pieds de hauteur à partir du sol.
F. All Mobile Homes, Park Models or elevated buildings must be skirted with County-approved materials.	F. Toutes les maisons mobiles, les maisons de parc ou les bâtiments surélevés doivent être munis d'une jupe construite avec des matériaux approuvés par le Comté.
Other Structures	Autres structures
A. Carports, storage sheds, screen rooms, sunrooms, cabanas or patios are permitted as long as they do not become self-contained houses.	A. Les abris d'auto, les cabanons, les solariums, les abris en moustiquaire et les patios sont permis à la condition qu'ils ne deviennent pas des habitations autonomes.
B. All carport roofs must be constructed with County-approved materials.	B. Tous les toits d'abri d'auto doivent être construits avec des matériaux approuvés par le Comté.
C. Utility sheds and one-car garages are permitted, subject to both Association and Okeechobee County, approval.	C. Les remises et les garages simples sont autorisés, sous réserve de l'approbation de l'Association et du Comté d'Okeechobee.
D. The Association may adopt additional architectural guidelines that do not conflict with this Declaration in its Rules and Regulations, as amended from time to time.	D. L'Association peut adopter des lignes directrices en architectures supplémentaires qui ne sont pas en conflit avec cette présente déclaration et qui peuvent être modifiées au besoin.
Property setbacks	Marges de recul des propriétés
1. Construction setback measurements for each lot are: Front: 20 feet which may include a 5 foot buffer Side: 8 feet Rear: 10 feet	1. Les mesures des marges pour les lots du Parc sont : À l'avant : 20 pieds incluant une zone tampon de 5 pieds Sur les côtés : 8 pieds À l'arrière : 10 pieds
2. The 20 feet front setback of a unit must contain at least 250 square feet of lawn or landscaping.	2. La marge avant de 20 pieds doit contenir au moins 250 pieds carrés de gazon ou d'aménagements paysagers.
3. Not more than 50% of the total lot area can be covered with an impervious (concrete) surface.	3. Pas plus de 50% de la superficie d'un terrain ne peut être couverte de béton.
4. Not more than 75% of the total lot area can be covered by impervious (concrete) and porous (bricks) surfaces.	4. Pas plus de 75% de la superficie d'un terrain ne peut être recouverte de béton et de pavé uni.
Fences & Hedges	Clôtures et haies
1. Fences are not permitted except for rear fences on lots that border the perimeter of the Park. All fences shall have a maximum height of six feet.	1. Les clôtures ne sont pas autorisées, à l'exception des clôtures arrière sur les lots qui bordent le périmètre du Parc. Les clôtures ne doivent pas avoir une hauteur de plus de six pieds.

2. Hedges are not permitted except on the Park's common areas.	2. Les haies ne sont pas autorisées, sauf dans les espaces communs du parc.
Docks and Retaining Walls	Quais et murs de soutènement
1. Docks, walls and other structures are not permitted around the retention ponds.	1. Les quais, les murs de soutènement et autres structures aux abords des bassins de rétention ne sont pas permis.
Construction Variances	Écarts de construction
1. All construction projects or material and exterior alterations shall first require the written approval of the Association, followed by Okeechobee County, if applicable. These authorizations must be obtained prior to the beginning of the project. The Association is entitled to ask for information or documents reasonably related to the project.	1. Tous les projets de construction ou les choix de matériaux et les modifications extérieures nécessitent l'approbation écrite de l'Association en premier et ensuite celle du comté d'Okeechobee, le cas échéant. Ces autorisations doivent être obtenues avant le début du projet. L'Association est en droit de demander des informations ou des documents raisonnablement liés au projet ou à la modification.
Use of buffer	Utilisation des zones tampon
1. Buffers are the property of Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc. and are not an extension of a member's property. Therefore, no construction or development is permitted in these areas. However, the member, adjacent to these areas, has the obligation to mow the lawn from November 1 to March 31.	1. Les zones tampons sont la propriété d'Heritage Village Master Unit Owners' Association, Inc. et ne sont pas un prolongement de la propriété d'un individu. Donc, aucune construction et aucun aménagement n'est permis dans ces zones. Toutefois, le membre, adjacent à ces zones, a l'obligation de tondre la pelouse du 1 ^{er} novembre au 31 mars.
2. The Association has an easement over and upon each site in order to maintain, repair and replace the common elements and to prevent damage to the common elements.	2. L'Association a le droit de passage sur chaque lot, afin de faire l'entretien, les réparations ou le remplacement des éléments communs et pour fin de prévention.
3. Should access be required, the Association will provide 24 hours written notice to the affected member.	3. Si un accès est requis, l'Association fournira un avis écrit de 24 heures au membre concerné.
4.CONDITION OF SITES	4.ÉTAT DES LIEUX
A. Members and renters will maintain their unit in a neat, clean and orderly condition. Upon failure of any member or renter to maintain his unit in such manner, the Association reserves the right to do it at the unit Member's expense and issue fines according to Bylaw "B", section VII, 7.2.	A. Les membres et leurs locataires maintiendront leur propriété dans un état soigné, propre et à l'ordre. Si un membre ou un locataire ne maintient pas sa propriété dans un tel état, l'Association se réserve le droit de le faire aux frais du membre et d'émettre des amendes, conformément aux Règlements Généraux (Document « B »), Article VII, 7.2.
B. Fixed buildings such as houses, sheds, RVs must be washed by December 1 st of each year. No articles, other than vehicles of all kinds and utilitarian or decorative garden furniture can be kept outside the buildings. All cut branches must be removed	B. Les bâtiments fixes (maisons, remises, cabanon, VR) doivent être lavés avant le 1 ^{er} décembre de chaque année. Aucun article, outre des véhicules de tout genre ou des meubles utilitaires ou de de jardins ne peuvent être gardé à l'extérieur

<p>from the lot within 24 hours. Flower beds and grass must be maintained regularly. All dead trees must be removed without delay.</p>	<p>des bâtiments. Les branches coupées doivent être acheminées vers le lieu déterminé par le Parc dans un délai de 24 heures. Les plates-bandes et la pelouse doivent être entretenus régulièrement. Tout arbre mort doit être retiré sans délai.</p>
<p>5.SECURITY AND SAFETY</p>	<p>5. SÉCURITÉ</p>
<p>A. Registration - To ensure security and safety for all residents and to facilitate matters in the event of any emergency, each resident must be registered at the Welcome Office.</p>	<p>A. Enregistrement – Afin d’assurer la sécurité de tous et de faciliter la tâche lors de situation urgente, chaque résident doit s’enregistrer au bureau d’Accueil.</p>
<p>B. Streetlights – Street lights are considered limited common elements which are utilized for the benefit of the unit and member so served where the streetlight is connected to the units electrical panel or fuse box. In order to keep a uniform appearance in the Park, the style of the street lights and bulb cannot be replaced by the member. Members shall maintain the streetlights that are powered or connected to their unit and ensure that the streetlights are powered and operated year-round. Should an member fail to maintain or repair a streetlight connected to its unit, the Association may conduct the maintenance or repair and issue an invoice against the member for the work performed by the Association.</p>	<p>B. Lampadaires de rues – Les lampadaires sont considérés comme des éléments d’usage communs qui sont utilisés au profit de l’unité et du membre et le lampadaire doit être connecté au panneau électrique ou à la boîte à fusibles de l’unité. Afin de maintenir une apparence uniforme dans le Parc, le style des lampadaires de rues et les ampoules ne peut pas être remplacé par le membre. Les membres doivent entretenir les lampadaires qui sont raccordé à leur unité et s’assurer que les lampadaires fonctionnent toute l’année. Si un membre omet d’entretenir ou de réparer un lampadaire relié à son unité, l’Association peut effectuer l’entretien ou la réparation et émettre une facture au membre pour le travail effectué par l’Association.</p>
<p>6.ASSOCIATION MEMBERSHIP AND NON-MEMBERS</p>	<p>6.MEMBRES ET NON-MEMBRES DE L’ASSOCIATION</p>
<p>A. Every owner in the Park agrees to become and shall be a member of the Association and agrees to abide by Bylaws “B” and “C” of the Association.</p>	<p>A. Chaque membre (propriétaire) dans ce Parc accepte de devenir membre et sera membre de l’Association. Il accepte de se conformer aux Règlements « B » et « C » de l’Association.</p>
<p>B. Members are responsible for damage caused by themselves, their guests, their children and pets of the foregoing. The Association may repair any such damage without notice and charge members for the same and issue fines according to Exhibit “B”, Bylaw VII, section 7.2.</p>	<p>B. Les membres sont responsables pour tout dommages causés par eux-mêmes, leurs invités, leurs locataires, leurs enfants ou les animaux de ceux-ci. L’Association peut effectuer les réparations sans préavis, les facturer aux membres fautifs et imposer des amendes conformément aux Règlements Généraux (Document B), article VII, section 7.2.</p>
<p>C. Members must ensure that their renters, guests, and children are familiar with and comply with these rules and regulations.</p>	<p>C. Les membres doivent s’assurer que leurs locataires, leurs invités, leurs visiteurs et leurs enfants connaissent et respectent l’ensemble des règlements.</p>

D. Children under thirteen (13) must be supervised at all times.	D. Les enfants de moins de 13 ans doivent être supervisés en tout temps.
7. CLUBHOUSE AND OTHER COMMON FACILITIES USE	7. UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AUTRES BIENS COMMUNS
A. Recreational facilities of the Park are for the use and enjoyment of members, tenants, and their guests. However, the use of such facilities may be limited by the Association from time to time.	A. Les installations récréatives du parc sont destinées à l'usage et au plaisir des membres, des locataires et de leurs invités. Cependant, l'utilisation de ces installations peut être limitée par l'Association de temps à autre.
B. Rules regarding the use of each facility are posted in their respective area and must be observed by all users of these facilities.	B. Les règles relatives à chaque bien et aires récréatives sont affichées aux endroits respectifs et doivent être respectés par tous les usagers.
C. The resident of each unit collectively are allowed to have a maximum of six guests using the facilities at any time. An member may seek the Associations' approval if he or she wishes to have more than six (6) guests use the common facilities at one time, and the Association shall have full discretion to approve or deny the request.	C. Les résidents de chaque unité sont autorisés à avoir un maximum de six invités utilisant les installations dans les aires communes à tout moment. Un membre peut demander l'approbation de l'Association s'il souhaite que plus de six (6) invités utilisent les installations communes en même temps et l'Association aura l'entière discrétion d'approuver ou de refuser la demande.
D. Guests may use the Association's recreational facilities with or without the presence of the member or resident. However, should a guest be found in violation of the Declaration, the Association may require an member or resident to accompany the guest when using any recreational facility.	D. Les invités peuvent utiliser les installations récréatives de l'Association avec ou sans la présence d'un membre ou du résident. Cependant, si un invité est trouvé en violation avec la Déclaration, l'Association peut exiger qu'un membre ou un résident accompagne l'invité lors de l'utilisation de toute installation récréative.
8. ANIMALS	8. ANIMAUX
A. Cats and/or dogs (under 20 pounds), and caged birds are the only types of pets permitted. Birds must be kept inside the unit. A maximum of two pets is permitted per lot. Residents are required to follow all Association policies, guidelines and procedures pertaining to reasonable accommodation requests concerning animals.	A. Les chats et/ou les chiens (moins de 20 livres) et les oiseaux en cage sont les seuls types d'animaux de compagnie autorisés. Les oiseaux doivent être gardés à l'intérieur de l'unité. Un maximum de deux animaux domestique est permis par lot. Les résidents doivent suivre toutes les politiques, directives ou procédures de l'Association en ce qui concerne les demandes d'accommodations raisonnable pour les animaux.
B. Aggressive animals are not allowed in the Park.	B. Les animaux agressifs ne sont pas autorisés dans le Parc.
C. All pets shall be collared, currently licensed, and kept under control at all times.	C. Tous les animaux doivent porter un collier, détenir un permis à jour et être gardés sous contrôle en tout temps.

<p>D. Pets must be on a leash when out of doors. When a pet is out of doors, the resident shall be responsible for cleaning up after the pet.</p>	<p>D. Les animaux doivent être tenus en laisse quand ils sont à l'extérieur. Les résidents doivent ramasser les excréments de leurs animaux.</p>
<p>E. Dogs that bark excessively shall not be tolerated.</p>	<p>E. Les chiens qui jappent excessivement ne seront pas tolérés.</p>
<p>9. VEHICLE PARKING</p>	<p>9. STATIONNEMENT DES VÉHICULES</p>
<p>A. In the Mobile Home part of the subdivision and in the RV section of the subdivision with a park model, no more than four (4) motorized or towed vehicles (car, truck, RV, trailer or pleasure craft on a trailer) may be parked on a lot. Since a park model is considered an RV, only one other RV can be parked on the lot. Motorcycles and golf carts are excluded from this count.</p>	<p>A. Dans la section maison mobile et dans la section des VR avec maison de parc pas plus de quatre (4) véhicules motorisés ou tractés (voiture, camion, VR, roulotte, remorque ou embarcation de plaisance sur une remorque) ne peuvent être stationnés sur le lot. Puisque la maison de parc est considérée comme un VR, un seul autre VR peut être stationné sur le terrain. Les motocyclettes et les voiturettes de golfs sont exclus de ce compte.</p>
<p>B. In the RV section of the subdivision without a park model, no more than 4 motorized or towed vehicles (car, truck, RV, (without double occupancy) trailer or pleasure craft on a trailer) may be parked on a member's unit. Only 2 of those motorized vehicles may be an RV or trailer. Motorcycles and golf carts are excluded from this count.</p>	<p>B. Dans la section des VR où il n'y a pas de maison de parc, pas plus de 4 véhicules motorisés ou remorqués (auto, camion, VR (sans occupation double) ou remorque), peuvent être stationnés sur une même propriété. Parmi ceux-ci, deux véhicules peuvent être un VR ou une remorque. Les motocyclettes et les voiturettes de golfs sont exclus de ce compte.</p>
<p>C. On-street parking is not permitted from dusk to dawn.</p>	<p>C. Le stationnement dans les rues est interdit entre le crépuscule et l'aube.</p>
<p>D. Commercial vehicles are permitted in the Park, provided they are performing a service to a lot within the Association, or if the commercial vehicle is owned by an member or tenant. However, if a commercial vehicle is owned by an member or tenant, a weight limit of 8,500 pounds (curb weight) shall apply. All other commercial vehicles are prohibited.</p>	<p>D. Les véhicules commerciaux sont autorisés à se garer dans le Parc, lorsqu'ils effectuent un service sur un lot au sein de l'Association, ou si le véhicule commercial appartient à un membre ou à un locataire. Toutefois, si un véhicule commercial appartient à un membre ou à un locataire, une limite de poids de 8,500 livres (poids à vide) s'applique. Tous les autres véhicules commerciaux sont interdits.</p>
<p>E. When a lot has a park model or a mobile home, an RV or trailer is permitted to be parked on the grass on the side of the lot (without exceeding the front portion of the home) and in the back of the lot. The parking of a recreational vehicle or trailer is permitted in the front of the lot only when parked on the driveway leading to the home. The driveway must be of concrete, pavers, or asphalt. No parking is permitted on the grass on the front setback of the property.</p>	<p>E. Lorsqu'un terrain a une maison de parc ou une maison mobile, le stationnement sur gazon d'un véhicule récréatif, remorque ou bateau est permis sur le côté du terrain (sans dépasser la partie avant de la maison) et à l'arrière du terrain. Le stationnement d'un véhicule récréatif est permis à l'avant du terrain seulement lorsqu'il est garé sur l'allée menant à la résidence. L'allée doit être en béton, en pavés ou en</p>

	asphalte. Le stationnement sur le gazon dans la marge avant d'un lot n'est pas permis.
F. No major maintenance or repair of motor vehicles, motorcycles, watercrafts, boat engines or trailers will be permitted within the Park.	F. Aucun entretien et réparation majeur des véhicules, embarcations, motocyclettes ou remorques ne sera permis dans le Parc.
10. TRAFFIC IN THE PARK	10. CIRCULATION DANS LE PARC
A. Operators of motorized vehicles such as golf carts within the subdivision will be at least 14 years of age.	A. Tout conducteur de voiturette de golf ou de véhicule semblable doit avoir 14 ans minimum.
B. Pedestrians have the right of way over all vehicles.	B. Les piétons ont priorité de passage sur tout véhicule.
C. Bicycles have the right of way over motorized vehicles.	C. Les cyclistes ont priorité de passage sur tout autre véhicule.
D. The speed limit for all motorized and electric vehicles (including any other non-motorized or electrical equipment) is 10 MPH and must be observed at all times within the Park.	D. La limite de vitesse, pour tout véhicule motorisé ou électrique (incluant tout autre équipement non motorisé ou électrique) est de 10 MPH et doit être respectée en tout temps dans le Parc.
11. WASTE AND TRASH	11. DÉCHETS ET ORDURES
A. Household waste must be deposited in the approved container or in the approved location as identified by the Board of Directors.	A. Le dépôt des ordures ménagères doit être fait dans le conteneur ou à l'endroit désigné.
B. Residents must ensure that their garbage and trash is bagged or securely wrapped and placed in the approved container.	B. Tout résident doit s'assurer que ses ordures sont mis en sac ou enveloppé de manière sécuritaire et déposé dans le conteneur approuvé.
C. The burning of waste of any kind is prohibited.	C. Aucun rebut ou déchet ne peut être brûlé dans le Parc.
D. Garbage facilities must be used in accordance with the instructions and rules posted at the garbage area, and according to Waste Disposal Guidelines as set by the Association in its Rules and Regulations, as they may be amended from time to time.	D. Les installations à ordures doivent être utilisées conformément aux instructions et aux règles affichées dans la zone des ordures, et conformément aux directives d'élimination des déchets telles qu'établies par l'Association on dans ses règles et règlements. Les procédures peuvent être modifiés de temps à autre.
E. The disposal of appliances, BBQs, large objects and construction waste in the garbage container is strictly prohibited. It is the residents' responsibility to dispose of those items elsewhere at their own expense.	E. Il est interdit de jeter les appareils ménagers, BBQ, les déchets de construction ou les gros objets dans le conteneur. Il appartient au résident d'en disposer ailleurs, à ses propres frais.
12. USE OF THE PARK	12. UTILISATION DU PARC
Use of Subdivision	Usage de la subdivision

To ensure a peaceful and quiet enjoyment for all residents, each resident is prohibited from:	Afin d'assurer la paix et le plaisir de tous les résidents, il est interdit de :
1. Engaging in disorderly conduct.	1. Adopter une conduite indisciplinée
2. Using offensive or abusive language.	2. Utiliser un langage offensant et abusif.
3. Creating a noisy disturbance. Lawn mowing and the use of power tools by residents is only permitted from 8am to 4pm on Monday to Friday between December 1 st and March 31 st . From April 1 st to November 30 th , lawn mowing, and the use of power tools is permitted from 8am to 4pm 7 days a week.	3. Déranger par le bruit. La tonte de pelouse et l'utilisation d'outils mécaniques par les résidents sont permises entre 8h et 16h du lundi au vendredi entre le 1 ^e décembre et le 31 mars. Du 1 ^{er} avril au 30 novembre la tonte de pelouse et l'utilisation d'outils mécaniques est permise de 8h à 16h, et ce, 7 jours par semaine.
4. Breaching the peace.	4. Troubler l'ordre public.
5. Violating any governmental law, rule, regulation, or ordinance	5. Enfreindre toutes lois gouvernementales, réglementation ou directives.
6. Doing anything that violates any other resident's rights to peaceful and quiet enjoyment.	6. Faire quoi que ce soit qui enfreint les droits des autres résidents à la paix et la tranquillité.
7. Trespassing on any other member's unit.	7. Entrer sans autorisation sur les lots des autres membres.
B. Commercial Enterprises	B. Entreprises commerciale
The Park is zoned Residential and therefore the operation of commercial enterprises is prohibited.	Le Parc est zoné résidentiel et donc l'exploitation d'entreprises commerciales est interdite.
C. Soliciting or Peddling	C. Sollicitation ou colportage
Soliciting or peddling is prohibited within the Park without the written permission of the Association.	Aucune sollicitation ou colportage ne sera permis dans le Parc sans l'autorisation expresse écrite de l'Association.
D. Lawful Use	D. Utilisation licite
8. All laws, zoning ordinances and regulations of all governmental bodies having jurisdiction shall be observed.	8. Toutes les lois en vigueur, les normes de zonage et tous les règlements gouvernementaux pertinents doivent être respectés.
13. RESPONSIBILITIES	13. RESPONSABILITÉS
A. The Association is not responsible for loss and/or damage caused by accident, fire, theft, or act of nature to any home or personal property.	A. L'Association n'est pas responsable des pertes et/ou des dommages causés aux propriétés ou aux biens personnels, dus à des accidents, des incendies, des vols ou des causes naturelles.
B. The Association is not liable for accident or injury of any person or property through the use of recreational or common element facilities.	B. L'Association n'est pas responsable de tout accident, blessure ou dommages aux objets personnels survenus lors de l'utilisation des aires récréatives ou des biens communs.

<p>C. No person will use any property or facilities owned by the Association or any part thereof, or any site or any part thereof in any manner contrary to or not in accordance with such rules and regulations pertaining thereto, as from time to time may be announced or proclaimed by the Association.</p>	<p>C. Personne ne devra utiliser les lots, les propriétés du Parc et les installations communes ou tout autre site, d'une manière contradictoire ou non conforme aux Règlements de Régie Interne déjà établis ou à ceux que l'Association jugera pertinents d'édicter par la suite.</p>
<p>D. It is prohibited to use a property in such a way as to create additional insurance costs for the Association and other members</p>	<p>D. Il est interdit d'utiliser une propriété de manière à créer des coûts additionnels d'assurance pour l'Association et les autres membres</p>
<p>14. CONDOMINIUM PHASE</p>	<p>14. PHASE DE CONDOMINIUM</p>
<p>A. Applicability - This Article shall apply to the Condominium Phase of Heritage Village Subdivision which comprises the former condominium units as shown on the plat of Heritage Village, an RV Condominium, as recorded in Condominium Book 1 at Page 52, public records of Okeechobee County, Florida.</p>	<p>A. Applicabilité - Cet article s'applique à la phase de copropriété de la subdivision Heritage Village qui comprend les anciennes unités de condominium comme indiqué sur les plans cadastrals de Heritage Village et de RV Condominium, tel qu'enregistré dans le livre de condominium 1 à la page 52, archives publiques du comté d'Okeechobee, Floride.</p>
<p>B. No mobile home shall be permitted to be placed on a lot or unit within the RV Condominium phase of the subdivision.</p>	<p>B. Les maisons mobiles ne sont pas permises sur les lots dans la section de RV Condominium de la subdivision.</p>
<p>C. All provisions in the Declaration and Bylaws of the Association concerning assessments, liens and enforcement of liens shall apply within the RV Condominium phase of the subdivision as well as the original mobile home phase.</p>	<p>C. Toutes les dispositions de la déclaration et des règlements de l'Association concernant les cotisations, les liens et l'exécution des liens s'appliquent à la phase de RV Condominium de la subdivision, ainsi qu'à la phase de maison mobile d'origine.</p>
<p>D. All provisions within the Declaration, Articles of Incorporation or By-Laws of the Association shall be construed, where necessary, to include the 120 units within the RV Condominium phase of the subdivision within the calculation of meeting quorums, notice and division of expenses for purposes of voting and assessments for Association expenses.</p>	<p>D. Toutes les dispositions de la déclaration, Articles de l'incorporation ou des règlements administratifs de l'Association doivent être interprétées, le cas échéant, comme incluant les 120 unités de la phase RV Condominium dans le calcul des quorums de réunion, de l'avis et de la répartition des dépenses pour les fins de vote et d'évaluation des dépenses de l'Association.</p>
<p>15. ASSESSMENTS AND OTHER CHARGES</p>	<p>15. COTISATIONS ET AUTRES CHARGES</p>
<p>The Association has the power to levy and collect assessments against each lot and member in order to provide the necessary funds for proper operation and management of the community and for the operation of the Association, including both annual assessments for each lot's share of the common expenses as set forth in the annual budget, and special assessments for any proper common expenses. The Association may also levy</p>	<p>L'Association a le pouvoir de prélever et de percevoir des cotisations pour chaque lot et membre, afin de fournir les fonds nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne gestion de la communauté et au fonctionnement de l'Association, y compris les cotisations annuelles pour la part de chaque Lot sur les dépenses communes comme indiqué dans le budget annuel, et des cotisations spéciales pour toutes les dépenses communes</p>

<p>charges against individual Lot(s) and member(s) for any amounts, other than for common expenses, which are properly chargeable against such lot and member under the Governing Documents. The member of each lot, regardless of how the title was acquired, is liable for all assessments or installments thereon coming due while he is the member and is jointly and severally liable with the previous member for all assessments or installments thereon that came due up to the time of transfer of title, plus past due and current interest, late fees, costs and legal fees. Multiple members are jointly and severally liable. General assessments (regular, periodic assessments) are due monthly, quarterly, bi-annually, or annually, as the Association may determine. Additional assessments, including special assessments, are assessed and due as determined by the Association. A late fee of \$25.00 will be charged for all late assessment payments the 10th day after the due date, and all interest at the highest rate permissible under Florida Statute 720.3085, as it may be amended from time to time. The Association shall also be entitled to all of its attorneys' fees and associated costs. The provisions of Bylaw V, Paragraph 5.4 and 5.5, apply to the collection of all assessments.</p>	<p>appropriées. L'Association peut également prélever des charges contre des lots individuels et les membres pour tout montant, autre que les dépenses communes, qui sont correctement imputables à ce lot et à ce membre en vertu des documents régissant. Le membre de chaque lot, quel que soit le titre a été acquis, est responsable de toutes les cotisations ou versements venant à échéance pendant qu'il est le membre et est conjointement et solidairement responsable avec le membre précédent de toutes les cotisations ou versements qui sont venus à échéance jusqu'au moment du transfert de propriété, plus les cotisations en souffrance et intérêts en cours, frais de retard, frais légaux. Plusieurs membres sont solidairement responsables. Les évaluations générales (évaluations régulières et périodiques) sont dues mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon ce que l'Association peut déterminer. Des cotisations supplémentaires, y compris des cotisations spéciales, sont imposées et exigibles selon ce que détermine l'Association. Des frais de retard de 25,00 \$ seront facturés pour tous les paiements en retard le 10^e jour après la date d'échéance, et tous les intérêts au taux le plus élevé autorisé par la loi 720.3085 de la Floride, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre. L'Association aura également droit à tous les honoraires et frais associés de ses avocats pour recouvrer tout paiement en retard. Les dispositions du règlement V, paragraphes 5.4 et 5.5, s'appliquent à la perception de toutes les cotisations.</p>
---	---

<p>16. AMENDMENTS</p>	<p>16. AMENDEMENTS</p>
------------------------------	-------------------------------

<p>The Association may propose an amendment to this Declaration. However, the Declaration can only be amended after obtaining approval of sixty percent (60%) of the members with a voting interest in the Association. The Association may vote to approve an amendment by written consent in lieu of a meeting, or in person and/or by proxy at a member meeting. Such amendments shall be effective after having been recorded with a certificate in the Public Records of Okeechobee County, Florida. An updated copy of the Declaration shall be maintained at the Association office and shall be open to inspection by members at all</p>	<p>L'Association peut proposer une modification de la présente Déclaration. Toutefois, la Déclaration ne peut être modifiée qu'après avoir obtenu l'approbation de soixante pourcent (60%) des membres ayant droit de vote dans l'Association. L'Association peut voter pour approuver une modification par consentement écrit au lieu d'une réunion, ou en personne et/ou par procuration lors d'une réunion des membres. Ces modifications entreront en vigueur après avoir enregistrées la modification avec un certificat dans les archives publiques du comté d'Okeechobee, en Floride. Une copie à jour de la</p>
--	---

<p>reasonable times. The Association shall be entitled to submit directives and procedures that do not conflict with this Declaration</p>	<p>déclaration et doit être conservée au bureau de l'association et doit pouvoir être consultée par les membres à tout moment raisonnable. L'Association a le droit d'émettre des procédures et directives qui ne sont pas en conflit avec la présente déclaration.</p>
<p>17. ACCESS BY GOVERNMENTAL AUTHORITIES</p>	<p>17. ACCESSIBILITÉ AUX AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES</p>
<p>Full cooperation with governmental departments, state, county and utility is required of all unit members to protect the health, safety and welfare of residents, invitees and guests to the subdivisions, including open access to units by fire, ambulance, police and utility vehicles and personnel.</p>	<p>Une entière coopération des membres est requise avec les départements gouvernementaux, d'état, de comté et les entreprises de services publics, afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des résidents, invités et visiteurs du Parc, comprenant l'accès à la propriété par les pompiers, les ambulanciers, la police ainsi que les véhicules et le personnel des entreprises de services publics.</p>
<p>18. ELECTRONIC VOTING & REMOTE MEETINGS</p>	<p>18. VOTE ELECTRONIQUE ET REUNIONS VIRTUELLES</p>
<p>The Association may hold elections and other membership votes through an Internet-based online voting system if a member consents, in writing, to online voting, if the requirements of Florida Statute Section 720.317 are met, as it may be amended from time to time. The Association shall be entitled to conduct virtual or remote meetings pursuant to Florida Statute Sections 617.0820 and 617.0721(3), as they are amended from time to time. A director or member participating in a meeting remotely or virtually is deemed to be present in person at the meeting.</p>	<p>L'Association peut organiser, des élections et d'autres votes des membres, basé sur un système de vote en ligne sur Internet si un membre consent, par écrit, au vote en ligne, si les exigences de l'article 720.317 de la loi de Floride sont remplies, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre. L'Association est autorisée à organiser des réunions virtuelles ou à distance conformément aux articles 617.0820 et 617.0721(3) des Statuts de la Floride, tels qu'ils sont modifiés de temps à autre. Un administrateur ou un membre participant à une réunion à distance ou virtuellement est réputé être présent en personne à la réunion.</p>
<p>19. LEASING</p>	<p>19. LOCATION</p>
<p>Members shall be permitted to lease their property, subject to the restrictions in the Declaration of Restrictions and Rules and Regulations. Reference to rental or leasing in this Declaration shall include any lease, rental, lease renewal, lease extension, license or change in occupancy under, during, or along with the lease or rental, as well as to other occupancy for consideration. Consideration includes but is not limited to exchange of services, bartering, employment or otherwise.</p>	<p>Les membres sont autorisés à louer leur propriété de parc, sous réserve des restrictions de la déclaration et des règles et règlements. La référence à la location dans la présente Déclaration comprend tout bail, location, renouvellement de bail, extension de bail, licence ou changement d'occupation en vertu, pendant ou avec le bail ou la location, ainsi qu'à toute autre occupation avec compensation. La considération comprend, mais sans s'y limiter, l'échange de services, le troc, l'emploi ou autre.</p>

<p>1. Members are only entitled to a maximum of three (3) short-term rentals during the winter season, between November 1st and March 30th. Short-term rentals are defined as any lease with a duration of less than thirty days. During the summer season, i.e., from April 1st to October 31st, rentals of less than 30 days are not permitted throughout the Park.</p>	<p>1. Les membres n'ont droit qu'à un maximum de trois (3) locations à court terme durant la saison hivernale, soit entre le 1er novembre et le 30 mars. Les locations à court terme sont définies comme tout bail d'une durée inférieure à trente jours. Durant la saison estivale, c'est-à-dire du 1er avril au 31 octobre, la location de moins de 30 jours n'est pas permise dans l'ensemble du Parc.</p>
<p>2. Sub-leasing of a mobile home, park model or other structure shall be prohibited. Furthermore, no rooms shall be rented in any of the above. The intention is that only the entire mobile home may be rented, and no mobile home, park model or other structure may be sub-let.</p>	<p>2. La sous-location d'une maison mobile, maison de parc ou autre structure est interdite. De plus, aucune chambre ne peut être louée dans une maison mobile ou autres. L'intention est que seule la maison mobile, la maison de parc ou autre structure entière puisse être louée, et aucune maison mobile ne peut être sous-louée.</p>
<p>3. There shall only be one lease per property at one time and the member cannot occupy the property during any lease period.</p>	<p>3. Il n'y aura qu'un seul bail par propriété à la fois et le membre ne peut pas occuper la propriété pendant toute période de location.</p>
<p>4. The Association shall be entitled to bring any action at law, including but not limited to an injunction action, to enforce these leasing provisions and restrictions. In any action under this section, the prevailing party is entitled to its attorneys' fees and costs.</p>	<p>4. L'Association a le droit d'intenter toute action en justice, y compris, mais sans s'y limiter, une action en injonction, pour faire appliquer ces dispositions et restrictions de location. Dans toute action en vertu de cette section, la partie gagnante a droit aux honoraires et frais de ses avocats.</p>
<p>20. MAXIMUM OWNERSHIP OF UNITS</p>	<p>20. PROPRIÉTÉ MAXIMALE DÉTENU PAR UN MEMBRE</p>
<p>No member shall be permitted to have any ownership interest in more than two (2) units in the Association. This includes but is not limited to when a unit is owned individually or by a corporation where an individual holds any corporate interest. The Association has the right to request any corporate documentation that may establish or provide proof of an interest in a corporation seeking to purchase a Unit in the Association. Members that have an ownership interest in more than two (2) Units as of the date of this amendment shall be grandfathered in but shall not be permitted to purchase additional units or acquire an interest in any other unit above that limit. This amendment shall also not affect an heir or a beneficiary's ability to inherit a unit or units from a decedent that was originally grandfathered in from the date of this amendment.</p>	<p>Aucun membre ne sera autorisé à détenir une participation dans plus de deux (2) unités dans l'Association. Cela inclut, mais sans s'y limiter, lorsqu'une unité est détenue individuellement ou par une société lorsqu'un individu détient une participation dans la société. L'Association a le droit de demander tout document d'entreprise qui peut établir ou fournir la preuve d'un intérêt dans une société cherchant à acheter une unité de l'Association. Les membres qui détiennent une participation dans plus de deux (2) unités à la date de la présente modification bénéficieront d'une clause de droits acquis, mais ne seront pas autorisés à acheter des unités supplémentaires ou à acquérir une participation dans toute autre unité au-dessus de cette limite. Cet amendement n'affectera pas non plus la capacité d'un héritier ou d'un bénéficiaire à hériter d'une ou plusieurs unités d'un défunt qui</p>

	bénéficiaient initialement de droits acquis à compter de la date de cet amendement.
21. REMEDIES FOR VIOLATIONS	21. RECOURS EN CAS D'INFRACTION
a. Each member and the member's tenants, guests, and invitees, and each association, are governed by, and must comply with Florida Statute Section 720, the governing documents of the community, and the rules of the association. Actions at law or in equity, or both, to redress alleged failure or refusal to comply with these provisions may be brought by the association or by any member against.	a. Chaque membre et ses locataires, ainsi que ses invités, ainsi que chaque association, sont régis par et doivent se conformer à l'article 720 de la loi de Floride, aux documents constitutifs de la communauté et aux règles de l'association. Des actions en justice ou en équité, ou les deux, pour faire redresser le manquement ou le refus allégué de se conformer aux présentes dispositions peuvent être intentées par l'association ou par tout membre contre.
b. The prevailing party in any such litigation is entitled to recover reasonable attorney fees and costs. A member prevailing in an action between the association and the member under this section, in addition to recovering his or her reasonable attorney fees and cost, may recover additional amounts as determined by the court to be necessary to reimburse the member for his or her share of assessments levied by the association to fund its expenses of the litigation. This relief does not exclude other remedies provided by law. This section does not deprive any person of any other available right or remedy.	b. La partie gagnante dans un tel litige a le droit de recouvrer des honoraires et frais d'avocat raisonnables. Un membre l'emportant dans une action entre l'association et le membre en vertu du présent article, en plus de récupérer ses honoraires d'avocat raisonnables, peut récupérer des montants supplémentaires déterminés par le tribunal comme étant nécessaires pour rembourser le membre de sa part des cotisations prélevées par l'association pour financer ses frais de litiges. Cette réparation n'exclut pas les autres recours prévus par la loi. Cette section ne prive personne de tout autre droit ou recours disponible.